



**DAVID SAGNIER - SLA & MALADIES DU
MOTONEURONE : QUELLES PISTES
POUR DEMAIN ? #2**

COLLOQUE

29 NOVEMBRE 2023 | DE 14H00 À 19H00

PARISANTÉ CAMPUS
75015 PARIS

france
biotech

biotech | medtech | e-santé | IA

LES ENTREPRENEURS DE LA HEALTHTECH

**OFFRES
D'EXPOSITION START-UP**

INTRODUCTION

France Biotech, l'association professionnelle des entrepreneurs de l'innovation en Santé organise la conférence « SLA & maladies du motoneurone : quelles pistes pour demain ? », **le 29 novembre à Paris**.

L'ambition de cette conférence est de simplifier la transformation d'une recherche fondamentale riche et performante sur le sujet de la SLA (niveau français et européen) en traitements efficaces pour la maladie, afin de fournir des solutions thérapeutiques aux patients atteints de SLA.

L'objectif de cette journée est :

- **Etablir des liens pour faciliter la mise en relation et les échanges entre les différents acteurs impliqués dans la SLA.**
- **Identifier, encourager et favoriser les projets prometteurs sur le plan thérapeutique.**
- **Collectivement proposer des actions concrètes pour surmonter les obstacles et réduire les risques.**
- **Répondre au besoin d'échange culturel entre les acteurs du domaine.**

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Accueil à partir de 13h30

14h - Point d'actualité : **Quelles sont les perspectives d'innovation industrielle en matière de SLA sur le territoire ?**

Animateur: Franck Mouthon, Président, **France Biotech**

- **Simon Baeriswyl**, CEO, **Neurophenix**
- **Philippe Guedat**, CEO, **Inflectis Biosciences**
- **David Devos**, **Invenis**
- **Yann Godfrin**, CEO, **Axoltis pharma**
- **Pr Etienne Lengliné**, **commission transparence HAS maladies rares**
- **Anne sophie Lapointe**, Cheffe de projet mission maladies rares, **Ministère de la santé et de la prévention**

15h - Table ronde #1 : **Utilisation des biomarqueurs : quel intérêt dans la pratique et la recherche**

Animateur: yacine Bechichi, Healthcare partnership lead, **Synnav**

- **Pr Sylvain Lehmann**, PUPH Biochimie protéomique **CHU Montpellier**
- **Pr Pierre François Pradat**, **Service neurologie APHP**
- **Florence Kocher**, Chief business officer, **Braintale**

16h - **Pause**

16h15 - Table ronde #2 : **Essais cliniques et SLA : quelles en sont les spécificités et comment les surmonter ?**

Animateur: Pr Philippe Couratier, animateur de la filière FILLSAN et responsable du Centre SLA/MNM, **CHU de Limoges**

- **Constance Sabbagh**, General Manager **France Amylyx**
- **Marie Christine Ouillade**, Patient expert AFM, **Téléthon**
- **Olivier Blin**, **Coordinateur, Orphan Dev**
- **Christian Fassotte**, Global chief medical officer, **AB Sciences**

17h15 - Keynote inspirante : **Vivre avec la maladie**

17h45 - **Cocktail & networking**

LES PACKAGES POUR LES HEALTHTECHS*

*Entreprises de biotechnologies / du dispositif médical / du diagnostic/ de la Santé numérique

DESCRIPTION	PACK EXPOSITION START UP nombre de places limité réservé aux entreprises HealthTech
<p>1 - Tarif Membre France Biotech</p> <p>2 - Tarif Non Membre</p>	<p>1 - 400€ HT</p> <p>2 - 1 000 € HT</p>
<p>Exposition / Démo Zone</p> <p>Espace de démonstration permettant les connexions entre les professionnels soignants et les industriels autour des solutions innovantes.</p> <p>Espace composé d'une table et de 2 chaises agrémenté du Roll up de signalisation de votre société (opportunité de louer un écran vidéo en supplément).</p>	<p>√</p>
<p>Mention sur les supports de communication de l'événement > post réseaux sociaux</p> <p>Communication autour de l'événement en amont, pendant et après l'événement effectuée sur les réseaux de France Biotech (Linkedin + de 40 000 abonnés) et relayée par les partenaires de l'événement.</p> <p>Citation de votre entreprise sur les campagnes</p> <p>Newsletters à destination de + 8 000 contacts</p>	<p>√</p>
<p>Visibilité sur la page du site internet de France Biotech</p> <p>(Logo + lien hypertexte)</p> <p>Véritable vitrine de l'événement, support incontournable pour promouvoir le programme, les intervenants, les participants, les partenaires et les sponsors de l'événement.</p>	<p>√</p>

INFORMATIONS ET CONTACTS

REALATIONS PARTENAIRES

Olivier Chabanon
Directeur Général
olivier.chabanon@france-biotech.org

Hugo Servanton
Chargé du Business Développement et des Partenariats
hugo.servanton@france-biotech.org
Tel : +33 7 63 00 66 61

PROGRAMME, ORGANISATION PRATIQUE ET COMMUNICATION

Léa Honnet
Chargée de Communication et des événements
communication@france-biotech.org

Violaine GAUTHIER
Responsable Communication et événements
violaine.gauthier@france-biotech.org
Tel : +33 (0)1 88 32 00 48

DOSSIER DE PARTICIPATION EXPOSANT*

Ce document valide officiellement votre demande d'exposition a la conférence " SLA & maladies du motoneurone : quelles pistes pour demain ?" du 29 novembre 2023 à Paris, elle sera soumise à validation du comité d'organisation (Toute inscription en ligne non accompagnée de ce document complété et signé ne sera pas validée par le comité d'organisation)

ORGANISATION : _____

Descriptif de votre solution qui sera présentée dans le cadre de l'événement :

NOM DU RESPONSABLE : _____

FONCTION : _____

TEL : _____

EMAIL : _____

ADRESSE DE FACTURATION : _____

Les Packages

Start up Exposant membre de France Biotech :

400 € HT

Start Up Exposant non membre :

1 000€ HT

Tous les montants s'entendent en Euros HT (TVA : 20%)

Total à facturer : _____ €HT _____

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement figurant dans les conditions de participation (cf p.6 et 7) et en acceptant tous les termes et m'engage à régler le montant du partenariat avant le Jeudi 1er JUIN 2023 au plus tard

Signature et cachet de l'entreprise (VEUILLEZ ÉCRIRE "LU ET APPROUVE" AU-DESSUS DE VOTRE SIGNATURE)

DATE: _____

Cachet et Signature : _____

Merci de nous retourner ce document comme suit :

- Par mail : Hugo.servanton@france-biotech.org
- Par courrier : France Biotech | 10 rue d'Oradour Sur Glane, 75015 Paris

CONDITIONS DE PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT SLA & MALADIES DU MOTONEURONE : QUELLES PISTES POUR DEMAIN ? LE 29 NOVEMBRE 2023 À PARIS

1. Organisation

L'Événement "SLA & maladies du motoneurone : quelles pistes pour demain ?" se déroulera à Paris le 29 novembre 2023. Adresse de l'événement : Parisanté Campus, 10 rue d'Oradour-sur-Glane, 75015 Paris

Il est organisé par l'association France Biotech dont le siège social est situé 10 rue d'Oradour sur Glane à Paris 15, ci-après dénommée l'Organisateur.

2. Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Organisateur met à disposition un stand à un Exposant pendant la durée de l'événement. Il précise les obligations et les droits respectifs du participant et de l'Organisateur. Les modalités d'organisation de l'événement, notamment la date de début et de fin, sa durée, le lieu où il se déroulera, les heures d'ouverture et de fermeture sont librement déterminés par l'Organisateur qui peut les modifier unilatéralement. Le participant s'engage formellement à respecter le présent règlement.

3. Lieu et Dates de l'événement -

L'Événement "SLA & maladies du motoneurone : quelles pistes pour demain ?" se déroulera à Parisanté Campus, 10 rue d'Oradour-sur-Glane, 75015 Paris, le 29 novembre 2023. En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus pour cas de force majeure, l'Organisateur pourra changer de lieu ou en différer la date si la situation l'impose (arrêté préfectoral interdisant la tenue de la manifestation aux dates prévues). L'Organisateur pourra alors annuler l'opération après en avoir avisé le participant, et dans ce cas, sa présente demande d'admission se trouvera résiliée de plein droit, et ce sans indemnité pour le participant en dehors du remboursement des frais d'inscription mentionnés au point 4.

4. Cas de force majeure

L'Organisateur peut annuler ou reporter l'Événement "SLA & maladies du motoneurone : quelles pistes pour demain ?" pour cause de force majeure. Constituent des cas de force majeure justifiant, à tout moment, l'annulation ou le report de l'événement toutes situations nouvelles sanitaires, climatiques, économiques, politiques ou sociales, à l'échelon local, national ou international non raisonnablement prévisibles au moment de la communication de l'événement auprès des Exposants, indépendantes de la volonté de l'Organisateur, qui rendent impossible l'exécution du Contrat ou qui emportent des risques de troubles ou désordres susceptibles d'affecter gravement l'organisation et le bon déroulement de l'événement "SLA & maladies du motoneurone : quelles pistes pour demain ?", ou la sécurité des biens et des personnes. En cas d'annulation par l'Organisateur pour cas de force majeure, le participant s'engage à n'exercer aucun recours contre l'Organisateur après paiement des dépenses engagées, le solde disponible sera réparti entre les Exposants au prorata des versements effectués. En cas de report par l'Organisateur pour cas de force majeure, celui-ci informera les Exposants des nouvelles modalités d'organisation dans les plus brefs délais.

5. Admission, Inscription, Annulation, Règlement

Sont admises à participer toutes entreprises, organismes ou administrations ayant une compétence dans le domaine des technologies médicales. L'Organisateur se réserve le droit de refuser une demande d'inscription pour quelque motif que ce soit et sans avoir à justifier sa décision. En cas de désistement du participant avant le **vendredi 10 novembre 2023**, le signataire demeure redevable de 50% du montant initial de sa participation, correspondant aux frais engagés par l'Organisateur. Le désistement ne peut être notifié à l'Organisateur que par lettre recommandée avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi. Passée cette date, la demande d'admission à l'événement "SLA & maladies du motoneurone : quelles pistes pour demain ?" devient définitive et irrévocable, et le participant demeure redevable de l'intégralité du montant initial de sa participation. Le règlement total de la participation doit être réglé au plus tard trois semaines avant l'événement, soit le **vendredi 10 novembre 2023** dernier délai.

6. Prestations comprises dans le montant forfaitaire de participation

Les montants forfaitaires de participation sont de 400 €HT et 1000 € HT, suivant la formule choisie (parmi les formules Pack exposition membre ou non-membre). Ces prix d'inscription à l'Événement "SLA & maladies du motoneurone : quelles pistes pour demain ?" comprennent les prestations décrites dans les rubriques « Les Packages pour les HealthTechs » du présent dossier.

7. Règles commerciales

Il est interdit aux participants de faire bénéficier à une autre société de tout ou partie des services offerts par l'Événement "SLA & maladies du motoneurone : quelles pistes pour demain ?", sans l'accord préalable de l'Organisateur. Le participant s'interdit formellement de se livrer, à l'extérieur des lieux du salon, à des activités similaires à celles exercées dans l'enceinte de celles-ci, et ce pendant toute leur durée.

8. Obligation de résultat

L'Organisateur s'engage à mettre en œuvre avec diligence les moyens dont il dispose sans être tenu à une obligation de résultats.

9. Assurances

L'Organisateur est responsable civilement en sa qualité d'Organisateur de l'Événement "SLA & maladies du motoneurone : quelles pistes pour demain ?". Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers aux participants. L'institut des Métiers de la Santé répond de sa responsabilité civile en qualité de propriétaire des immeubles et des installations, fixes ou provisoires servant aux journées d'affaires, ainsi que pour l'exploitation des activités et entreprises qu'il gère directement. Il en est de même pour toutes les entreprises extérieures. Le participant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle et répondre de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations. Le participant doit être couvert par une police d'assurance garantissant le matériel lui appartenant ou les biens confiés apportés lors de la convention.

10. Application du Règlement

L'Organisateur a le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement, et d'apporter à celui-ci toutes modifications ou adjonctions nécessaires qui deviennent immédiatement exécutoires. Les circulaires envoyées aux participants ultérieurement font partie intégrante du présent règlement. Toute infraction du présent règlement peut entraîner l'exclusion du participant contrevenant, et ce à la seule volonté de l'Organisateur, sans mise en demeure et sans remboursement du montant de sa participation.

11. Compétences

En signant ce présent dossier, le participant déclare accepter sans réserve les clauses du présent règlement. En cas de contestation, et avant toute procédure, le participant s'engage à soumettre sa réclamation à l'Organisateur. En cas de contestation, les tribunaux du siège de l'Organisateur sont seuls compétents.